

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de convocation : 22/01/2026

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Philippe ROQUES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Claude SERS, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Philippe GIGANON, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260129_017

Objet : Tableau des effectifs

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 30/01/2025,

Vu les délibérations N° 20250327_040 en date du 27/03/2025, N° 20250528_076 et N° 20250528_077 en date du 28/05/2025, N° 20250731_100 en date du 31/07/2025, N° 20250925_117 en date du 25/09/2025, N° 20251030_126 et N° 20251030_127 en date du 30/10/2025, N° 20251218_152 en date du 18/12/2025 modifiant le tableau des emplois.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée,

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois suivant à compter du 01/01/2026 :
à l'unanimité des membres présents.

Situation au 01/01/2026			
Cadre d'emploi	Grade	Nbre de poste	Quotité horaire hebdo
Attaché	Attaché Principal	2	35 h
	Attaché	5	35 h
		1	24 h
Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^e classe	2	35 h
	Rédacteur Principal de 2 ^e classe	2	35 h
	Rédacteur	1	35 h
		1	18 h
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^e classe	1	18 h
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe	1	35 h
	Adjoint Administratif	1	35 h
Agent de maitrise	Agent de Maitrise Principal	6	35 h
	Agent de Maitrise	6	35 h
Adjoint du patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^e classe	1	26,47 h
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^e classe	3	35 h
		1	16 h
	Adjoint Technique Principal de 2 ^e classe	8	35 h
	Adjoint Technique	3	35 h
		1	16 h
		1	7h
TOTAL POSTES au 01/01/2026		47	

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.